


**Hipparque Patrimoine**

 72, rue du Faubourg Saint-Honoré  
 75008 Paris

Tel. 01 83 62 57 39

Fax 01 83 62 57 20

[contact@hipparque.com](mailto:contact@hipparque.com)
[www.hipparque.com](http://www.hipparque.com)
**Fiscalité**
**Frais de carburant pour 2015 : des barèmes en baisse.**

Dans une mise à jour de sa base Bofip en date du 3 février 2016, l'administration actualise les barèmes qui doivent être utilisés pour l'évaluation forfaitaire des frais de carburant exposés en 2015 lors des déplacements professionnels des exploitants individuels tenant une comptabilité super-simplifiée, ainsi que des exploitants agricoles exerçant leur activité à titre individuel soumis au régime

simplifié d'imposition.

Ces barèmes peuvent également être utilisés par les titulaires de BNC pour les véhicules pris en location et par les associés de sociétés de personnes qui exercent leur activité professionnelle au sein de la société pour l'évaluation des frais exposés quotidiennement pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail ainsi que, dans certaines limites, par les salariés.

**Véhicules de tourisme**

Puissance fiscale des véhicules de tourisme	Gazole	Super sans plomb	GPL
3 et 4 CV	0,064 €	0,089 €	0,059 €
5 à 7 CV	0,078 €	0,110 €	0,073 €
8 et 9 CV	0,093 €	0,131 €	0,086 €
10 et 11 CV	0,105 €	0,147 €	0,097 €
12 CV et plus	0,117 €	0,164 €	0,108 €